Informations de base

2000/0029(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Industrie automobile: homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables, accord révisé, règlement CEE /Nations Unies **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	HARBOUR Malcolm (PPE-DE)	05/12/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2426	2002-05-21

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/01/2000	Publication de la proposition législative initiale	COM(2000)0025	Résumé
31/08/2000	Publication de la proposition législative	10148/2000	Résumé

11/12/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/08/2001	Vote en commission		Résumé
28/08/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0289/2001	
02/10/2001	Décision du Parlement	T5-0481/2001	Résumé
21/05/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/05/2002	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/0029(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/14072

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0289/2001	28/08/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0481/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0017-0035 E	02/10/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	10148/2000	31/08/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2000)0025  JO C 337 28.11.2000, p. 0004 E	27/01/2000	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Industrie automobile: homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables, accord révisé, règlement CEE/Nations Unies

2000/0029(AVC) - 27/01/2000 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : permettre à la Communauté d'adhérer au projet de règlement de la CEE/NU relatif à l'homologation de certains équipements (airbags, en particulier) pour voitures particulières. CONTENU : Suite à la décision 97/836/CE du Conseil, la Communauté est devenue partie contractante à l'Accord révisé de 1958 de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/NU) le 24 mars 1998. Cette décision prévoit notamment que lorsqu'un projet de règlement de la CEE/NU est soumis au vote des organes compétents de cette institution, le projet soit approuvé par le Conseil après l'avis conforme du Parlement européen, avant que la Communauté puisse voter en faveur du règlement en question. Or, il est prévu que la CEE /NU se prononce lors de sa 120ème réunion sur un nouveau projet de règlement concernant l'homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables de deuxième monte, d'un volant de direction de deuxième monte muni d'un module de coussin gonflable d'un type homologué et d'un système de coussin gonflable de deuxième monte autre qu'un système monté sur un volant de direction. Ce règlement a notamment pour but de supprimer les barrières techniques au commerce des véhicules à moteur tout en assurant un haut degré de sécurité et de protection de l'environnement. Il devrait être intégré dans le système de réception des véhicules à moteur de la Communauté et complètera la législation européenne en vigueur dans ce domaine. La présente proposition vise dès lors à permettre à la Commission d'émettre un avis favorable au nom de la Communauté sur ce projet de règlement avant la réunion de la CEE/NU prévue pour le 8 mars 2000.

Industrie automobile: homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables, accord révisé, règlement CEE/Nations Unies

2000/0029(AVC) - 02/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la position de la Communauté européenne (procédure sans débat).

Industrie automobile: homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables, accord révisé, règlement CEE/Nations Unies

2000/0029(AVC) - 31/08/2000 - Document de base législatif

Le Conseil a adopté une approche commune en vue de la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies concernant l'homologation d'un module de coussin gonflable pour systèmes de coussins gonflables de deuxième monte, d'un volant de direction de deuxième monte muni d'un module de coussin gonflable d'un type homologué et d'un système de coussin gonflable de deuxième monte autre qu'un système monté sur un volant de direction. A cette occasion, le Conseil demande l'avis conforme du Parlement européen.